

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, CAUCHY, DAGUIZE, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, NICOSIA, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

22 juin 2023

Date du
Conseil Municipal

28 JUIN 2023

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 24

Votants ----- 32

A l'exception de : Madame MANENT.

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Madame BOUYER qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur MORVAN.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Madame ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur GILLET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

29/ EXERCICE 2023 – CREATION DE TARIFS – ACTIVITES SOCIOCULTURELLES – LOCATION DES SALLES HOUAT ET HOEDIC – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre des activités socioculturelles municipales proposées aux enfants et aux adultes par l'Espace Camille Flammarion, il est demandé aux inscrits de participer à l'achat du matériel pédagogique.

Afin de généraliser ce fonctionnement à l'ensemble des activités et de simplifier l'organisation des familles, il est proposé de créer une participation financière pour l'achat du matériel pédagogique des activités arts plastiques (enfants) et dessin (adultes). Cette recette permettra à la Ville d'acheter ce matériel pédagogique.

Dans ce cadre, la Ville de Pornichet doit créer de nouveaux tarifs.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

04 JUL. 2023

Publié le :

04 JUL. 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

VILLE DE PORNICHET - TARIFS 2023
applicables à compter du 1er septembre 2023

ACTIVITES CULTURELLES & DE LOISIRS			
Désignation des tarifs	2022-2023	2023-2024	Mode d'approbati
ESPACE CAMILLE FLAMMARION			
	19/09/2022 AU 19/06/2023	18/09/2023 AU 15/06/2024	
Atelier Dessin - Forfait annuel pour la fourniture de matériel pédagogique		21,50 €	
Atelier Arts plastique - Forfait annuel pour la fourniture de matériel pédagogique		10,00 €	

Par ailleurs, la Ville vient de construire deux nouvelles salles polyvalentes baptisées salle Houat et Hoedic, d'une superficie de 133 m² chacune. Une cloison amovible de haute qualité insonorisante et escamotable pourra également permettre de créer de nouveaux espaces.

De plus, ces salles sont équipées chacune d'écran et d'un vidéo projecteur et afin d'améliorer l'accueil, la salle Hoedic est équipée d'un espace scénique (scène, rideau de fond de scène, pendillons latéraux, éclairage, sonorisation...).

En cas d'utilisation du matériel scénique, les utilisateurs, quelle que soit leur nature, (associations adhérentes, non adhérentes à l'ECF, les syndicats, les entreprises et les collectivités), doivent prendre en charge financièrement la présence du régisseur technique son et lumière. Un tarif spécifique est proposé. La vocation de ces salles est d'être mises à disposition des associations pornichétines et de la Municipalité (commémoration, bureau de vote...). Ces salles pourraient, en fonction de leur disponibilité, être louées occasionnellement à des syndicats, des entreprises, des collectivités, des associations non pornichétines ou à des associations pornichétines non adhérentes à l'espace Camille Flammarion comme le sont les autres salles polyvalentes de la Ville.

La convention ainsi que le règlement intérieur sont identiques à celles des autres salles polyvalentes.

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :



VILLE DE PORNICHET - TARIFS 2023

applicables à compter du 1er septembre 2023

LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Désignation des tarifs		Tarifs 2023	
<u>ASSOCIATIONS</u>		FORFAIT JOURNEE 8h30 à 23h30 8h30 à 23h30	FORFAIT JOURNEE 9h à 17h00 (Du lundi au vendredi hors jours fériés)
<u>ESPACE CAMILLE FLAMMARION</u>			
HOEDIC: Capacité de 120 personnes assises ou 133 personnes debout (pas de location aux particuliers)	Commune Hors Commune	140,00 € 280,00 €	102,25 € 204,50 €
HOUAT : Capacité de 120 personnes assises ou 133 personnes debout (pas de location aux particuliers)	Commune Hors Commune	140,00 € 280,00 €	102,25 € 204,50 €
HOUAT-HOEDIC : Capacité de 240 personnes assises ou 266 personnes debout (pas de location aux particuliers)	Commune Hors Commune	280,00 € 560,00 €	204,50 € 409,00 €
Perte clé		50,00 €	
Coût remplacement badge		30,00 €	
Prestation technicien dans le cas de l'utilisation de matériel scénique	Forfait 4h Heures supplémentaires	135,45 € 33,80 €	
<u>SYNDICS, ENTREPRISES ou COLLECTIVITES</u>		FORFAIT 4H consécutives	
<u>ESPACE CAMILLE FLAMMARION</u>			
HOEDIC: Capacité de 120 personnes assises ou 133 personnes debout (pas de location aux particuliers)	Commune Hors Commune	184,80 € 257,60 €	
HOUAT : Capacité de 120 personnes assises ou 133 personnes debout (pas de location aux particuliers)	Commune Hors Commune	184,80 € 257,60 €	
HOUAT-HOEDIC : Capacité de 240 personnes assises ou 266 personnes debout (pas de location aux particuliers)	Commune Hors Commune	369,60 € 515,20 €	
Perte clé		50,00 €	
Coût remplacement badge		30,00 €	
Prestation technicien dans le cas de l'utilisation de matériel scénique	Forfait 4h Heures supplémentaires	135,45 € 33,80 €	
Mise à disposition gratuite des salles municipales pour : Les candidats lors des élections Les associations Pornichétines adhérentes de la maison des associations. Les associations caricatives de Pornichet			
Une mise à disposition gratuite d'une salle municipale dans l'année pour : Les associations sportives et adhérentes à l'OMS .			

DELIBERATION :

- ⇒ Vu les tarifs proposés,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture, animation, sports et vie associative en date du 21 juin 2023,
- ⇒ Considérant l'intérêt de fixer des tarifs de location pour ces deux nouvelles salles municipales,
- ⇒ Considérant l'intérêt de fixer des tarifs de participation financière pour l'achat du matériel pédagogique des activités arts plastiques (enfants) et dessin (adultes),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 30 votes pour et 2 abstentions (Madame FRAUX et Monsieur BELLLOT),

- Approuve les tarifs proposés, tels que figurant ci-dessus, pour les activités socioculturelles et la location des salles Houat et Hoedic.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,

Dominique GILLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB_23_06_29A**
Objet : **29. Tarifs municipaux – Créations de tarifs – Activités socioculturelles – Location des salles Houat et Hoedic – Approbation**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-28 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1.6 - tarifs des services publics
Identifiant unique : 044-214401325-20230628-DELIB_23_06_29A-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20230628-DELIB_23_06_29A-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 29. Création tarifs socioculturels_location salles.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230628-DELIB_23_06_29A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	217.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 10h45min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 10h45min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2023 à 10h45min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juillet 2023 à 10h46min11s	Reçu par le MI le 2023-07-04